



Saint
Just
Saint
Rambert

URBAN VTT

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

ST-JUST-ST-RAMBERT (42)

PROTOCOLE SANITAIRE ORGANISATION – COVID19

1/ Les coureurs en s'inscrivant décharge l'organisateur ou la municipalité de toute responsabilité pour tout ce qui est lié au covid19 notamment une éventuelle contamination.

2/ Remise des dossards :

- Un pass sanitaire sera exigé au moment de la remise des plaques de cadre. Ainsi les deux membres du binôme devront être présents et présenter leur certificat sous forme électronique ou d'un QR code qui sera vérifié à l'aide de l'application TAC Vérif.
- Les concurrents seront invités à se laver les mains au gel hydroalcoolique mis à disposition par le club organisateur.
- Une distanciation sera balisée au sol entre chaque concurrent.
- Les bénévoles du club organisateur seront porteurs de masques et devront aussi présenter un pass sanitaire. Les concurrents le seront aussi lors de leur inscription dans la salle du prieuré et durant toute la course à l'exception du moment de l'effort physique.

3/ Remise des récompenses uniquement aux 3 premiers en respectant les gestes barrières.

4/ Le club organisateur se réserve le droit de planifier les horaires afin de limiter le nombre de concurrents de chaque catégorie.

5/ Il n'y aura pas de zone de ravitaillement en dehors d'un jerrycan d'eau pour se faire remplir les bidons si besoin, en plus du ravitaillement des coureurs. Chaque concurrent se verra remettre un ravitaillement dans un sac avec son numéro de dossard lors de l'inscription. Il aura la liberté de l'utiliser pendant la course. Pour cela nous invitons chaque binôme à poser son sac dans la zone de ravitaillement à un endroit précis, qu'il soit le seul à l'utiliser pour éviter tout contact avec une autre équipe.